FICHE TECHNIQUE

ACTO Anti-rongeurs

CÉRÉALES MIX

Souris, rats noirs, rats bruns, campagnols des champs …

ULTRA APPÉTENTES

FABRIQUÉ EN UNION EUROPÉENNE

PROTÉGÉ PAR UN AMÉRISANT

Acto céréales mix lutte contre les souris, rats noirs, rats bruns, campagnols des champs.
• Mélange de 3 céréales : Mais concasse - Flocons d'avoine - Graines de tournesol très appétent imprégné de brodifacoum.
• Formule enrichie avec des attractifs.

MODE D'EMPLOI :

Méthode d'application : Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Instructions d'utilisation : Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple). Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers…). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés. Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
Doses et fréquences d'application : Contre les souris à l'intérieur uniquement : 45-50 g d'appât par poste d'appâtage tous les 2-5 mètres. Contre les campagnols des champs à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments : 45-50 g d'appât par poste d'appâtage tous les 2-5 mètres. Contre les rats à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments : 90-100 g d'appât par poste d'appâtage tous les 5-10 mètres. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement (contre les rats) ou au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement (contre les souris et les campagnols des champs), puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Pour l'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau ou cours d'eau (rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).
Conditions de stockage : Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Stocker le produit à une température inférieure à 35°C. Stocker le produit à l'abri de la lumière. Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale. Durée de stockage : 3 ans. Ce produit contient un agent amérisant (Benzoate de dénatonium) pour aider à prévenir la consommation par l'homme.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

MIX 3

ÉTUI 150 G (SACHETS DE 25 G)
CARTON DE 12

EFFET RADICAL

Détenteur de l'AMM/Fournisseur : *ZAPI S.P.A. - Via Terza Strada 12 - 35026 CONSELVE (PADOVA) - ITALIE - Tél. +39 049 9597737*
Type de formulation : *Appât prêt à l'emploi sous forme de grains (RB).*
Type de produit : *Rodenticide (TP14).*
Composition : *Brodifacoum tech (CAS n° 56073-10-0) 0,0027 % (m/m).*
Contient un agent amérisant et un colorant.

FDS disponible
sur **www.quickfds.com**

FICHE TECHNIQUE

ACTO Anti-rongeurs

CÉRÉALES MIX

ÉLIMINATION :

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations(éviers, toilettes…), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

MESURES DE GESTION DE RISQUE :

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels…) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit.
L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. En cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées. Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/ un médecin. Informations au personnel de santé/médecin : Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « ACTO RATS - SOURIS - CAMPAGNOLS CÉRÉALES MIX, N° AMM FR-2023-0015 » ; « substance active : brodifacoum » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison (N° ORFILA : 01 45 42 59 59) ». Dangereux pour la faune. Liste des centres antipoison : N° ORFILA : 01 45 42 59 59.

UTILISATION :

Mélange de 3 céréales spécialement sélectionnées pour leur appétence, enrichies avec des attractifs et imprégnées à cœur d'un puissant anticoagulant, le brodifacoum. Il permet après une seule ingestion d'éliminer les rongeurs. **Les flocons d'avoines**, véritables exaltateur de sucres, sont un appât de 1er choix pour les rats, souris et campagnols qui le consomment dès le début de l'appâtage. **Les graines de tournesol** sont irrésistibles pour notamment le rat noir et **le maïs concassé** possède une très bonne absorption de la matière active et rend la formulation plus compacte libérant moins de poussière.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260 Ne pas respirer les poussières. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

SOJAM : 2, Mail des Cerclades - CS 20808 CERGY - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - France - Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 - Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SAS au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4675Z - TVA FR 70 533 577 490